



## Objectifs :

- Éviter le passage aux urgences des personnes âgées
- Éviter des hospitalisations
- Favoriser le maintien au domicile des personnes âgées



**Département de Gériatrie**  
**Service de Médecine**  
**Gériatrique Aiguë**

# UMGR



Service MGA  
 Centre hospitalier  
 52, Place Antonin Bergon  
 BP 50269  
 46005 CAHORS CEDEX  
 07.87.89.28.53  
 idec.mga@ch-cahors.fr





L'Unité Mobile Gériatrique Régulée (UMGR) intervient sur une situation aiguë, après régulation du centre 15, au domicile des patients, en résidence autonomie, ou en EHPAD.

L'UMGR n'a pas vocation à se substituer à l'activité du SMUR 46.



Un médecin gériatre et un infirmier se rendent au domicile du patient du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

### Critères d'intervention :

- Hyperthermie sans signe de choc
- Chute sans critère de gravité
- Dyspnée
- Rétention aiguë d'urine
- Syndrome confusionnel aigu
- Malaise sans critère de gravité ou déficit neurologique

Pour le patient d'EHPAD classé GIR 1, pour lequel aucun transfert en réanimation ne sera envisagé, l'équipe mobile régulée pourra intervenir, quel que soit le motif.

